LES OBLIGATIONS DU COLLEGIEN

Article 1 : tu dis « bonjour » en arrivant, après t’être rangé dans le calme devant la classe.

Article 2 : tu t’installes immédiatement et en silence.

Article 3 : tu as ton matériel (carnet de correspondance, semainier, manuel, cahier, fournitures obligatoires).

Article 4 : tu ne bavardes pas.

Article 5 : tu lèves la main pour demander la parole.

Article 6 : tu utilises un vocabulaire correct (aucun gros mot).

Article 7 : tu ne contestes pas les décisions du professeur et des personnels responsables de toi.

Article 8 : tu prépares des copies doubles pour les évaluations (toujours au moins deux dans le cartable).

Article 9 : tu laisses ta place propre.

Article 10 : tu ranges ta chaise et tu dis « au revoir ».